



AURILLAC
Montagne Escalade www.ame15.com
aurillacmontagneescalade@gmail.com

Nom :
Prénom :
Né(e) le :/...../.....
Sexe : Homme ☐ Femme ☐
Ville de Naissance :
Pays de Naissance :

AME (Aurillac Montagne Escalade) est affilié à la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne) ce qui permet la prise de licence directement par le Club.

Il est conseillé à tout grimpeur membre du Club d'avoir souscrit une assurance de personne valable en France en plus de l'assurance collective fédérale comprise dans la licence.

FFCAM (si renouvellement N° licence :)

Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone mobile : Fixe :

Personne à prévenir en cas d'accident (obligatoire) :

NOM Prénom :

Téléphone mobile :

Adresse courriel (écrire lisiblement) :

J'accepte que mes coordonnées (téléphone, courriel) soient communiquées aux membres du club : oui ☐ non ☐

Taille T-shirt (entourez votre taille) : S / M / L / XL

J'atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et de ses règles de sécurité (consultable sur le site du club), en particulier la nécessité de valider un test d'autonomie ou d'être titulaire d'un diplôme équivalent (niveau 3 du livret d'escalade de la FFCAM) pour grimper dans les salles du Club en l'absence d'encadrement (créneau libres).

Je m'engage à le respecter (obligatoire) : ☐

Date :/...../..... Signature :

Certificat médical :

Les mineurs sont exonérés de présentation de certificat médical, sous réserve d'avoir apporté des réponses négatives au questionnaire de santé qui leur est propre (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>).

Pour les adultes, le certificat médical est facultatif, à l'exception des disciplines « présentant des contraintes particulières » dont l'alpinisme et la spéléologie. Pour ces deux sports, nous continuons à demander un changement de la législation (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do)

Cotisation à l'association Aurillac Montagne Escalade :

Adultes 30€ ☐

Jeunes de moins de 18 ans, Enfant de membre âgé de 18 à 25 ans, Couple* 25€ ☐

* Si les deux conjoints sont membres du Club. Préciser les nom et prénom du conjoint :

Pour le reste du paiement de la licence, voir ci-après.

Règlement (voir tableau récapitulatif ci-dessous) :

Catégorie	Part Fédérale + Resp. Civil	Part Comité Territorial	Assurance de Personne facultative	Adhésion AME	Cotisation Avec Assu Perso.	Cotisation Sans Assu. Perso.
A1 (+65 ans et 10 ans de FFCAM)	44,00	3,00	22,00	30,00	101,00	77,00
C1 (conjoint de membre)	37,00	3,00	22,00	25,00	89,00	65,00
E1 (enfant de membre 18-24 ans)	30,00	3,00	17,00	25,00	77,60	58,00
E2 (enfant de membre -de 18 ans)	24,50	3,00	17,00	25,00	72,10	52,50
J1 (18 – 24 ans)	41,00	3,00	17,00	30,00	93,60	74,00
J2 (- de 18 ans)	36,00	3,00	17,00	30,00	88,60	69,00
P1 (professionnel encadrant)	49,00	3,00	22,00	30,00	106,00	82,00
T1 (+ de 25 ans)	54,00	3,00	22,00	30,00	111,00	87,00

Licence FFCAM / Tarifs 2025-2026

J2 et E2 : enfant né après le 31/12/2006 / J1 : enfant né entre le 01/01/2001 et le 31/12/2006

- ☐ Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire une Assurance de Personne couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, les dommages corporels, les frais de recherche et de secours et l'assistance rapatriement.
- ☐ Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurance pour les dommages corporels.
- ☐ Je déclare avoir été informé que je peux consulter et imprimer sur le site Internet de la FFCAM un exemplaire de la notice d'information intitulée « résumé des garanties Saison 2022-2023 » de la Licence Assurance de la FFCAM ». Je suis informé que les assurances attachées à la licence prennent effet dès la saisie de mon adhésion sur l'Extranet FFCAM et cessent au 31 octobre 2023 à minuit.
- ☐ J'accepte * / ☐ Je refuse * l'Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de 20,8€, 17€ pour les moins de 24 ans (catégories E1, E2, J1 et J2). En cas de souscription différée, son coût sera majoré de 1€ pour frais de gestion.
- ☐ Je veux souscrire en plus de l'Assurance de Personne (A.P) et Assistance Secours (A.S) proposée par la FFCAM, une assurance Individuelle Accident Renforcée (cf. notice) au tarif de 39€ (20€ pour les bénévoles).
- ☐ Je veux étendre en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours (A.P et A.S), mon assurance complète au Monde entier au tarif de 97€.
- ☐ Je veux souscrire l'assurance Paralpinisme (saut de falaise ou sommet avec voile de parachute fermée ouverte en cours de saut). Cette extension permet d'être assuré en Responsabilité Civile, A.P, A.S et monde entier pour 290€.

Date : et signature :

* Choix obligatoire

Montant total réglé à Aurillac Montagne Escalade et pièces à fournir :

- 1) Présente fiche d'inscription dûment remplie datée et signée
- 2) Certificat médical : datant de moins de trois mois pour une première adhésion précisant escalade et sports de montagne y compris l'alpinisme, avec compétition, si vous souhaitez participer aux compétitions.

Licence FFCAM : licence + adhésion AME €

Règlement :

Espèces ☐ Chèque (à l'ordre d'Aurillac Montagne Escalade) ☐

Droit à l'image (photo-vidéo) : j'autorise le club Aurillac Montagne Escalade à diffuser des images me représentant sur les canaux de communication du club, ou dans la presse (entourez)

OUI NON